



32e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 4 février 2020 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Adoption des procès-verbaux des 28^e et 29^e séances du Conseil général des 26 septembre et 29 octobre 2019.
2. Election d'un membre du PS à la Commission financière, en remplacement de M. Oguzhan Can, démissionnaire.
3. Election d'un membre du PS à la Commission intercommunale La Chaux-de-Fonds – Le Locle, en remplacement de M. Oguzhan Can, démissionnaire.
4. Motion du groupe POP intitulée "Halte aux plastiques", déposée lors de la séance du 29 octobre 2019 et non développée (*texte suit*) (report de la séance du 28 novembre 2019).

L'amendement du PLR, déposé lors de la séance du 28 novembre, sera traité sous ce point.

5. Motion des groupes Verts et POP intitulée "Pour un développement urbain qui s'articule autour des mobilités douces (la marche, le vélo) et des transports publics", déposée lors de la séance du 29 octobre 2019 et non développée (*texte suit*) (report de la séance du 28 novembre 2019).

L'amendement du Conseil communal, déposé lors de la séance du 28 novembre, sera traité sous ce point.

6. Projet d'arrêté du groupe PS sur le règlement général du Conseil général déposé lors de la séance du 28 novembre 2019 et non développé (*texte suit*).
7. Projet d'arrêté des groupes POP, UDC et PS sur le coefficient fiscal, déposé lors de la séance du 28 novembre 2019 et non développé (*texte suit*).
8. Motion du PS et du POP intitulée "Harcèlement de rue : agissons !", déposée lors de la séance du 28 novembre 2019 et non développée (*texte suit*).

Monique Gagnebin
présidente du Conseil général

Motion du groupe POP

Halte aux plastiques :

En Suisse, nous consommons environ un million de tonnes de matières plastiques par an, soit 125 kg par personne (OFEV année de référence 2010).

Ce constat est alarmant.

La matière première de fabrication du plastique demeure le pétrole. Il faut 2kg de pétrole brut pour fabriquer 1kg de PET (BAFU).

De plus, ces déchets se retrouvent partout, dans les pays dits en voie de développement et dans les océans. Selon le GIEC, groupe scientifique mondialement reconnu, pour donner une chance à l'espèce humaine, il faut protéger les océans. L'attention à prêter aux plastiques qui terminent leur course dans les grandes étendues d'eau est donc vitale.

Or, il nous semble que notre Ville pourrait faire un plus grand effort en matière de gestion des plastiques afin d'en réduire l'usage. Nous devons attirer l'attention des citoyens sur cette pollution et ce gaspillage d'énergie.

Il est par exemple affligeant d'apprendre que seul 10% des stands de la braderie utilisent des verres réutilisables. Autre exemple lors de manifestations, la distribution de "cadeaux" tels que des gourdes ou autres objets en plastique devrait être, à notre sens, bannie. Est-il réellement nécessaire d'offrir un cadeau lors d'une manifestation organisée dans notre Ville, qui plus est, le plus souvent, dans un but commercial ? On pourrait envisager des alternatives comme offrir une spécialité locale : fromage, .. ou une entrée dans un musée, à une infrastructure sportive, un billet pour un spectacle. Ce type de cadeau aurait l'avantage de promouvoir la vie culturelle et sportive de notre Ville.

Certains commerces distribuent encore des sacs en plastique gratuitement lors de tout achat.

Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier comment réduire la consommation de plastique sur le territoire de la Commune, particulièrement lors de manifestations qui concernent plus de 100 personnes, de promouvoir l'utilisation de vaisselle lavable et réutilisable.

Pour le groupe POP : Françoise Jeandroz, Marina Schneeberger, Francis Bärtschi, Nathan Erard

Amendement PLR à la motion POP : Halte aux plastiques

"... de promouvoir l'utilisation de vaisselle lavable et réutilisable AVEC, SI POSSIBLE, LA PARTICIPATION DE SOCIETES LOCALES DÉJÀ ACTIVES DANS LE DOMAINE".

Pour le groupe PLR : Frédéric Vaucher, Daniel Surdez, Alain Vaucher
Cédric Haldimann, Marc Frutschi

Motion des groupes Verts et POP

"Pour un développement urbain qui s'articule autour des mobilités douces (la marche, le vélo) et des transports publics"

Le Conseil communal est prié d'étudier les mesures, actions et incitations nécessaires pour réduire de 5% par an, à compter de 2020 et jusqu'en 2035, le trafic motorisé individuel sur son territoire.

Il est également prié d'étudier la mise en place d'un système d'indicateurs chiffrés permettant de mesurer les progrès année après année. Le système d'indicateurs pourrait être basé sur le monitoring du trafic journalier moyen en Ville de la Chaux-de-Fonds du "géoportail du système d'information du territoire neuchâtelois" (sitn.ne.ch), complété par des mesures ponctuelles sur les routes secondaires dans les quartiers.

Ceci dans le but de favoriser les déplacements à pied, à vélo et en transports publics, afin de réduire l'impact climatique de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Pour le groupe des Verts : Marc Fatton, Jean-Emmanuel Lalive

Pour le groupe POP : Julien Gressot

Amendement du Conseil communal à la motion des groupes Verts et POP "Pour un développement urbain qui s'articule autour des mobilités douces et des transports publics"

Le Conseil communal est prié d'étudier les mesures, actions et incitations nécessaires pour atteindre les objectifs définis dans les PDPM H18-H20 et le plan directeur communal des mobilités, ~~réduire de 5% par an, à compter de 2020 et jusqu'en 2035, le trafic motorisé individuel sur son territoire.~~

Pour le Conseil communal : Théo Huguenin-Elie

**Modification de l'élection du Conseil communal en cas de vacance –
projet d'arrêté du Conseil général déposé par le groupe socialiste**

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

arrête:

Article premier.- Le règlement général de la Ville de La Chaux-de-Fonds du 2 juillet 2019 est modifié comme suit :

Art. 95 (nouvelle version annule et remplace la précédente)

¹En cas de vacance de siège pendant la période de législature, il est procédé à une élection complémentaire dans un délai de six mois selon le système à la proportionnelle.

²Le remplaçant est élu pour la fin de la période législature.

Art. 2

Le présent arrêté est soumis au référendum obligatoire et à la sanction du Conseil d'État.

Art. 3

¹Les modifications entrent en vigueur au début de la législature 2024-2028.

²Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

La secrétaire

Monique Gagnebin

Françoise Jeandroz

Pour le groupe socialiste : Silvia Locatelli

Projet d'arrêté des groupes POP, UDC et PS

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
Vu la Loi sur les contributions directes du 21 mars 2000 (LCdir),
vu la Loi sur les communes du 21 décembre 1964,

Arrête :

Article premier.- L'arrêté fixant le coefficient d'impôt, du 26 juin 2001 (RSC 40.101), est modifié comme suit :

Article premier

L'impôt direct communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques est calculé conformément au barème unique de référence prévu aux articles 40 et 53 LCdir, multiplié par un coefficient de 75% (art. 3 et 268 LCdir) compte tenu de toute dérogation à l'art. 3 LCdir adoptée par le Grand Conseil.

Art. 2.- Le présent arrêté entre vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Art. 3.- Il abroge toute disposition précédente fixant le coefficient fiscal et sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Monique Gagnebin

La secrétaire

Françoise Jeandroz

Pour le groupe POP : Karim Boukhris

Pour le groupe UDC : Marc Schafroth

Pour le groupe PS : Patrick Jobin

Motion du PS et du POP

Harcèlement de rue : agissons !

Sifflements, remarques insistantes voire dégradantes dans certains cas, insultes et poursuites dans d'autres, le harcèlement de rue peut certes prendre des formes multiples selon le moment, l'auteur ou le profil de la personne qui en est victime. Mais dans tous les cas, il constitue une forme de violence et d'atteinte à la personne qui est encore trop souvent sous-estimée si ce n'est ignorée.

Veiller au bien-être de la collectivité c'est aussi garantir que tous les membres de celle-ci puissent évoluer librement dans l'espace public. La forme de harcèlement de rue la plus répandue est celle subie par les femmes au quotidien, que les auteurs en soient conscients ou non. En 2016, une étude menée à Lausanne démontrait que 72 % des femmes de 15 à 25 ans avaient été harcelées au moins une fois dans les douze mois précédents.

La Ville de La Chaux-de-Fonds n'échappe pas au fléau évoqué ci-dessus. Cependant, alors que c'est l'une des plus grandes collectivités de Romandie, rien ne semble avoir été fait pour prendre en main ce sujet délicat et qui empoisonne la vie de très nombreuses concitoyennes mais aussi de concitoyens.

Tout aussi condamnable, le harcèlement lié à l'orientation sexuelle, à la situation physique, à l'origine ou aux appartenances religieuses est aussi une réalité dont il faut tenir compte. Au vu de la situation, le groupe socialiste estime qu'il est plus que temps d'agir. Il demande donc au Conseil communal de mettre en place une politique active visant à lutter contre le harcèlement de rue sous toutes ses formes (en raison du genre, de l'orientation sexuelle, de la situation, de santé, de l'origine ou de ses croyances). Cette politique devra reposer sur un plan d'action axé sur les moyens d'information, sensibilisation et sécurisation, menés en coordination entre les différents services de l'administration mais aussi avec les partenaires externes, notamment les établissements publics.

Pour le groupe socialiste : Silvia Locatelli, Carmen Brossard, Patrick Jobin

Pour le groupe POP : Marina Schneeberger, Karim Boukhris